A.G.E.M.A.R
ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME
1, Rue de la Poste – B.P. 26 – 97821 LE PORT CEDEX
Tél. : 0262 42 00 61. – E-mail : formation.continue@ecolemaritime.fr
SIRET N° 399 519 396 00010 – N° URSSAF 319210 – CODE APE 8559 B
Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639
Enregistré sous le numéro 989 700 944 97 auprès du Préfet de la Région Réunion

RECYCLAGE CERTIFICAT DE BASE A LA SECURITE
REC CFBS
RS5856

Cette formation vise à REVALIDER tout aspirant marin aux techniques de survie et aux gestes qui sauvent

suivant le référentiel Arrêté du 24 juillet 2013, modifié par arrêté du 09 mars 2015, relatif à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime.

	Effectif par session : **8 mini – 16 maxi**	**Formation présentielle** Pas accès handicapé	Durée : **22h**
Profil :	- Tout candidat marin (demandeur d'emploi, salarié), soumis au code STCW, qui dispose d'un certificat de formation de base à la sécurité et dont la revalidation est requise. Ce certificat étant soumis à revalidation quinquennale.		
Prérequis :	- Certificat médical valide certifié par le médecin des gens de mer - Être titulaire du certificat de base à la sécurité (CFBS) - En cas d'handicap, ce sera au médecin des gens de mer de valider le candidat. En cas de refus, ce dernier peut se renseigner auprès de MDPH et/ou de l'assistante sociale des marins pour connaitre les opportunités possibles.		
Débouchés :	- Mise à jour des compétences du certificat CFBS pour pouvoir exercer à bord d'un navire de commerce ou de plaisance		
Qualité :	Pour l'année 2025, Nombre total de matelots formés : **51** Taux de réussite **: 100%**		
Tarif :	**REC CFBS** Durée : 22 heures Coût horaire : 38,64€/ h Montant global : 850,00€		

Cofinancé par L'Union européenne

Les projets et les formations de l'École d'Apprentissage Maritime Réunion sont cofinancés par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

A.G.E.M.A.R
ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME
1, Rue de la Poste – B.P. 26 – 97821 LE PORT CEDEX
Tél. : 0262 42 00 61. – E-mail : formation.continue@ecolemaritime.fr
SIRET N° 399 519 396 00010 – N° URSSAF 319210 – CODE APE 8559 B
Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639
Enregistré sous le numéro 989 700 944 97 auprès du Préfet de la Région Réunion

Objectifs :

Les compétences attendues après cette formation sont les suivantes :

- **Réduire** le **facteur risque humain, sauver des vies humaines**
- Permettre aux personnels embarqués de disposer d'une formation de recyclage afin de **maintenir de bonnes conditions de sécurité, de pouvoir réagir efficacement** en cas d'accident, d'avarie, de sinistre, d'abandon de navire.

Contenu :

I- Recyclage Techniques individuelles de survie (TIS) (8h)

La formation en matière de techniques individuelles de survie est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise

Enseignements théoriques :

Les enseignements théoriques consistent en un cours de remise à niveau et d'actualisation des

- Les changements intervenus dans la réglementation ;
- Les changements intervenus dans la technologie ;
- Des études de cas

Exercices pratiques

Exercices pratiques consistent à :

•Endosser une brassière de sauvetage (Formation pouvant être réalisée à bord) mettre et utiliser une combinaison d'immersion

• Sauter dans l'eau sans se blesser à partir d'une certaine hauteur

• Redresser un radeau de sauvetage renversé en portant une brassière de sauvetage

• Nager en portant une brassière de sauvetage

• Rester à flot sans brassière de sauvetage

• Monter dans une embarcation ou un radeau de sauvetage à partir du navire et à partir de l'eau en portant une brassière de sauvetage (Formation pouvant être réalisée à bord)

• Prendre les mesures initiales requises lors de l'embarquement dans les embarcations et radeaux de sauvetage en vue d'accroître les chances de survie
(Formation pouvant être réalisée à bord)

- Faire fonctionner le matériel des embarcations ou radeaux de sauvetage (Formation pouvant être réalisée à bord)
- Faire fonctionner les dispositifs de repérage, y compris le matériel radioélectrique (Formation pouvant être réalisée à bord),
- Filer une ancre de cape ou une ancre flottante (Formation pouvant être réalisée à bord)

II. - Recyclage Formation de base à la lutte contre l'incendie (FBLI) (14h)

La formation en matière de lutte de base contre l'incendie est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise

Enseignements théoriques

Cofinancé par
L'Union européenne

Les projets et les formations de l'École d'Apprentissage Maritime Réunion sont cofinancés par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

A.G.E.M.A.R
ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME
1, Rue de la Poste – B.P. 26 – 97821 LE PORT CEDEX
Tél. : 0262 42 00 61. – E-mail : formation.continue@ecolemaritime.fr
SIRET N° 399 519 396 00010 – N° URSSAF 319210 – CODE APE 8559 B
Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639
Enregistré sous le numéro 989 700 944 97 auprès du Préfet de la Région Réunion

Les enseignements théoriques consistent en un cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances, compréhensions et aptitudes énumérées dans la colonne 2 du tableau A-VI/1-2 et portant essentiellement sur :

- Les changements intervenus dans la réglementation
- Les changements intervenus dans la technologie
- Des études de cas

Exercices pratiques

Les exercices pratiques consistent à :

- Utiliser divers types d'extincteurs d'incendie portatifs
- Utiliser un appareil respiratoire autonome (Formation pouvant être réalisée à bord)
- Eteindre des incendies peu importants, par exemple des feux d'origine électrique, des feux d'hydrocarbures ou de propane
- Eteindre des incendies importants avec de l'eau (en utilisant des lances à jet plein et à jet diffusé)
- Eteindre un incendie à l'aide de mousse, de poudre ou de tout autre agent chimique approprié
- Pénétrer et traverser, avec une ligne de sécurité mais sans appareil respiratoire, compartiment dans lequel de la mousse à haut foisonnement a été injectée
- Lutter contre l'incendie dans des espaces clos remplis de fumée en portant un appareil respiratoire autonome
- Eteindre un incendie à l'aide de brouillard d'eau pulvérisée ou de tout autre agent approprié de lutte contre l'incendie dans un local d'habitation, ou dans une chambre des machines simulée, en feu et rempli de fumée épaisse
- Eteindre un feu d'hydrocarbures à l'aide d'une canne à brouillard et de lances à jet diffusé, de poudre chimique, ou d'une canne à mousse
- Effectuer un sauvetage dans un local rempli de fumée en portant un appareil respiratoire (Formation pouvant être réalisée à bord)

Exécution :

Intervenants :

- Référent pédagogique et handicap : M. Sami OUADRANI
- Formateurs, experts en formation de sécurité et de survie, titulaires des attestations de formation et des certificats CFBS, CAEERS ET CQALI.

Moyens pédagogiques :

- Formations dispensées en centre, en présentiel et dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des modules (salle standard équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques, simulateur incendie pour les exercices de lutte incendie [FBLI], Centre de survie et milieu marin (pleine mer) pour les exercices techniques de survie [TIS]).
- Les équipements de protection feu, combinaisons d'immersion sont fournis durant la formation.
- Les brassières et combinaisons de survie sont fournies durant la formation.

Cofinancé par L'Union européenne

Les projets et les formations de l'École d'Apprentissage Maritime Réunion sont cofinancés par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

A.G.E.M.A.R
ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME
1, Rue de la Poste – B.P. 26 – 97821 LE PORT CEDEX
Tél. : 0262 42 00 61. – E-mail : formation.continue@ecolemaritime.fr
SIRET N° 399 519 396 00010 – N° URSSAF 319210 – CODE APE 8559 B
Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639
Enregistré sous le numéro 989 700 944 97 auprès du Préfet de la Région Réunion

Évaluations :

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575
- Avoir suivi, participé aux modules de formation
- Dans chaque module concerné, une évaluation continue de la pratique est réalisée par les formateurs. La formation est attestée lorsque le (la) stagiaire a atteint les normes de compétences minimales.

Modalité d'obtention

L'obtention du certificat est conditionnée par la validation de la totalité des modules.

Délivrance d'une attestation par module. Ces attestations sont à enregistrer auprès des Affaires Maritimes de La Réunion pour obtenir un diplôme.

Durée de validité

Certificat soumis à une revalidation quinquennale

Cofinancé par L'Union européenne

Les projets et les formations de l'École d'Apprentissage Maritime Réunion sont cofinancés par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).